

JUILLET 2025

# VITERBE



BULLETIN MUNICIPAL N° 83



## DANS CE NUMERO

**Le mot du Maire**

**Conseils municipaux**

**Infos budgétaires**

**Infos municipales**

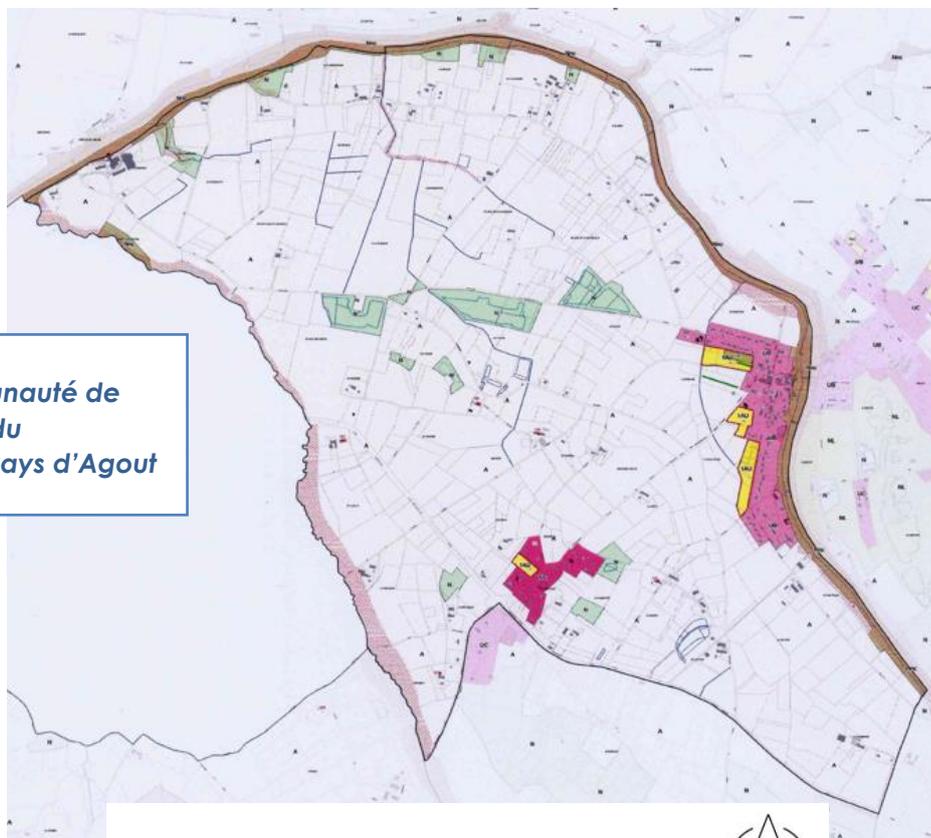
**Infos pratiques et diverses**

**École**

**Vie associative**

**Contacts utiles**

**PLUI Communauté de  
communes du  
Lautrécois- Pays d'Agout**



**Zonage**

- UA1 : Secteur urbain correspondant au centre historique de Lautrec qui se distingue par un enjeu patrimonial important
- UA2 : Secteur urbain correspondant aux centres anciens (caractérisé par des hauteurs en R+2)
- UA3 : Secteur urbain correspondant aux centres anciens (caractérisé par des hauteurs en R+1)
- UB : Zone urbaine correspondant aux premières extensions du bâti situées dans la continuité immédiate des centres anciens
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions périphériques à vocation d'habitat
- UE : Zone urbaine destinée aux équipements publics
- UH1 : Secteur urbain correspondant aux hameaux historiques
- UH2 : Secteur urbain correspondant aux hameaux récents
- UL : Zone urbaine destinée à accueillir des activités de loisirs
- UM : Zone urbaine Mixte
- UX : Zone urbaine destinée aux activités économiques
- UX1 : Secteur urbain en lien avec des enjeux technologiques du site
- 1AUe : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation destinée principalement aux équipements publics
- 1AUx : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation destinée aux activités économiques
- 1AUx1 : Secteur à urbaniser ouvert à l'urbanisation destiné aux commerces et à l'artisanat
- 2AU : Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation destinée principalement à l'habitat
- 2AUe : Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation destinée principalement aux équipements publics
- 2AUx : Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation destinée aux activités économiques
- A : Zone Agricole
- AS1 : Sous-secteur STECAL destiné à des bâtiments liés à de l'activité économique ou d'équipement public
- AS2 : Sous-secteur STECAL destiné à accueillir des équipements d'aide à la personne
- AS3 : Sous-secteur STECAL destiné à accueillir de l'habitat
- AS4 : Sous-secteur STECAL destiné à accueillir des activités de tourisme et de loisirs
- Anc : Zone agricole non constructible
- N : Zone naturelle
- NL : Zone naturelle destinée à accueillir des activités de tourisme et de loisirs
- Nnc : Zone naturelle non constructible

**Prescriptions**

- Emplacement réservé
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) soumis à une OAP
- Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur avec densité minimale de construction selon les dispositions de l'article R151-39 2° al. du code de l'urbanisme

**Informations**

- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre selon les dispositions de l'article L571-10 du code de l'environnement
- Localisation indicative des constructions en attente d'une actualisation cadastrale
- Cours d'eau et plan d'eau

**Risques et servitudes (cf annexe Servitudes d'Utilité Publique)**

- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable
- Carte informative des Zones inondables

Espace soumis au risque d'inondation d'après les dispositions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) :

- Dadou approuvé le 30/03/2012, modifié le 31/07/2017
- Agout Amont approuvé le 14/11/2013
- Agout Aval Approbation de la révision le 28/02/2022

- Rouge

## Le mot du maire

L'État reste neutre face aux difficultés des élus, dont les ressources limitées découragent l'amélioration des villages. Néanmoins nous poursuivons notre tâche avec détermination.

Premier semestre 2025 :

- La mise en œuvre des travaux prévus pour notre salle associative est en cours. Les devis sont signés, et les travaux débuteront à l'automne.
- Notre site web, viterbe-tarn.fr, sera en ligne fin août. Nous peaufinons encore les dernières rubriques.
- Une mise en conformité du paratonnerre et de l'électricité de notre église a été envisagée, elle sera faite en septembre.
- Lors du dernier conseil du SIRP de notre école Teyssode-Viterbe, nous avons exprimé des inquiétudes sur le maintien des trois classes avec seulement **45** élèves, nombre jugé insuffisant par l'inspecteur d'académie. Pour aider certains parents qui travaillent, nous avons mis en place une garderie jusqu'à 18h30 à Teyssode.

Le 24 janvier, l'apéritif dinatoire a permis aux nouveaux habitants et aux présidents d'associations de se rencontrer pour un moment de convivialité.

Nos associations Viterboises ont proposé de nouvelles activités en ce début d'année :

15 janvier : Repas choucroute ouvert à tous organisé par Générations Mouvement.

26 janvier : Loto du club Générations Mouvement.

7 mars : Repas de la chasse.

13 mars : Loto par Ecol'ibri (parents d'élèves)

15 mars : Soirée Western du Comité des fêtes

21 juin : Fête de la musique à l'initiative du Comité des fêtes,

27 juin : Fête de l'école Viterbe-Teyssode. Nos écoliers ont présenté un spectacle sur la place de notre village. Du plus petit au plus grand, ils ont mis toute leur énergie et leur talent, offrant un moment intense pour les enfants et leurs parents. Merci à nos professeures pour leur excellent investissement.

28 juin : Inauguration de l'exposition photos organisée par l'association La Beluga suivie d'un pique-nique sur notre plage d'en Toupine avec feu de la Saint Jean en musique.

Les fêtes de Viterbe auront lieu les 25, 26 et 27 juillet. Une cérémonie de dépôt de gerbe au monument aux morts se tiendra le samedi 26 juillet à 11h30, suivie d'un apéritif offert par la mairie.

Le conseil municipal, nos agents municipaux et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux pour des vacances à la fois reposantes et, nous l'espérons, ensoleillées.

La maire,

Martine Kazimierczak

*« Confronté à la roche, le ruisseau l'emporte toujours, non pas par la force, mais par la persévérance. »*

Confucius



# Conseils municipaux

## LES POINTS DELIBERES PAR LES ELUS

### SEANCE DU 26 DECEMBRE 2024

**D 2024 22** : Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025 : adopté à l'unanimité.

**D 2024 23** : Solidarité avec la population de Mayotte : adoptée à l'unanimité.

### SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

**D 2025 01** : Approbation de la convention de service commun mutualisé « Autorisation du droit des sols : adoptée à l'unanimité.

**D 2025 02** : Augmentation du tarif de redevance d'assainissement : adoptée à l'unanimité.

### SEANCE DU 13 MARS 2025

**D 2025 03** : Adoption du compte financier unique 2024 : adoptée à l'unanimité.

**D 2025 04** : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 : adoptée à l'unanimité.

**D 2025 05** : Vente (régularisation) d'une bande de terrain impasse du Vieux Viterbe : adoptée à l'unanimité.

### SEANCE DU 24 MARS 2025

**D 2025 06** : Convention avec le Syndicat Mixte du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn : adoptée à l'unanimité

### SEANCE DU 10 AVRIL 2025

**D 2025 07** : Attribution des subventions aux associations : adoptée à l'unanimité

**\*D 2025 08** : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025 : adopté à l'unanimité

**D 2025 09** : Budget primitif 2025 : adopté à l'unanimité

**D 2025 10** : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables : adoptée à l'unanimité

**\*Compensés par l'état.**

**Les taux des taxes sont fixés par l'état et correspondent à la valeur locative du village et sont susceptibles de varier d'une année à l'autre.**

### SEANCE DU 19 JUIN 2025

**D 2025 11** : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout dans le cadre d'un accord local en vue des élections municipales de 2026 : adopté à l'unanimité : 1 contre, 6 abstentions et 2 pour **D 2025 12** : Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants : 8 contre, 1 pour

## Informations budgétaires

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le compte financier unique retrace la situation exacte et réelle des dépenses et recettes de la commune (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il présente les résultats comptables de l'exercice.

#### BUDGET PRINCIPAL

##### Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement réalisées en 2024	232 084.69 €	
Recettes de fonctionnement réalisées en 2024	255 252.33 €	
Résultat de fonctionnement 2024		+ 23 167.64 €
Excédent de fonctionnement reporté		+ 112 795.86 €
Résultat cumulé de fonctionnement		+ 135 963.50 €

##### Section d'investissement

Dépenses d'investissement réalisées en 2024	50 165.05 €	
Recettes d'investissement réalisées en 2024	61 215.19 €	
Résultat d'investissement 2024		+ 11 050.14 €
Excédent d'investissement reporté		+ 15 289.75 €
Résultat cumulé en investissement		+ 26 339.89 €

Résultat global de clôture = + 162 303.39 €

#### BUDGET 2025

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend **du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile**. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement et une section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

**La section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant l'**autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

Pour la section de fonctionnement, le budget est voté par chapitre.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par

l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

**La section d'investissement** est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériel, de mobilier, de matériel informatique...
- **En recettes** : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Il faut compter également le FCTVA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux forfaitaire de 16.404 % des dépenses réelles d'investissement ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé.

**Le budget primitif communal a été voté le 10 avril 2025** par le Conseil municipal et se résume ainsi :

Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b> - Charges de gestion générale - Charges de personnel - Atténuation de produits - Autres charges de gestion courante - Charges financières - Dotations - Virement section d'investissement  <p style="text-align: right;"><b>329 278.44 €</b></p>	<b>Dépenses</b> - Report résultat 2024 - Emprunt et dettes assimilées - Dotations fonds divers et réserves - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations en cours  <p style="text-align: right;"><b>150 419.00 €</b></p>
<b>Recettes</b> - Résultat de fonctionnement reporté Produits des services - Impôts et taxes - Dotations, subventions et participations  <p style="text-align: right;"><b>329 278.44 €</b></p>	<b>Recettes</b> - Dotations, fonds divers et réserves - Subventions d'investissement - Virement de la section de fonctionnement  <p style="text-align: right;"><b>150 419.00 €</b></p>

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	
<b>Section de fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	
<b>011 – charges de gestion générale</b> <i>Dépenses liées aux achats de fournitures, eau, électricité, à l'entretien des bâtiments, réseaux, aux frais d'assurances ....</i>	124 248.74 €
<b>012 – charges de personnel</b> <i>Salaires agents titulaires, charges patronales, médecine du travail, service ADS</i>	67 300.00 €
<b>014 – atténuation de produits</b> <i>Reversement de fiscalité FNGIR (Fonds National Garantie Individuelle de Ressources) et reversement redevance modernisation réseau (Adour Garonne)...</i>	14 053.00 €
<b>65 – autres charges de gestion courante</b> <i>Indemnités et cotisations des élus – subventions aux associations – contribution au service incendie – transport scolaire, SIRP ...</i>	111 271.45 €

<b>66 – charges financières</b> <i>Intérêts des échéances d'emprunt</i>	3 740.00 €
<b>68 – dotations aux provisions, dépréciations</b> <i>amortissements</i>	8 665.25 €
<b>TOTAL</b>	<b>329 278.44 €</b>
<b>Recettes</b>	
<b>70 – Produit des services</b> <i>Redevance occupation Domaine public, redevance assainissement</i>	6 058.00 €
<b>73 – impôts et taxes (*)</b> <i>Impôts locaux directs, IFER, Taxe additionnelle droits de mutation ....</i>	147 706.00 €
<b>74 – dotations, participations</b> <i>Dotations de l'Etat, compensations pour exonérations taxes foncières, le FCTVA (Fonds de compensation TVA) sur dépenses de fonctionnement éligibles) ....</i>	114 557.00 €
<b>75 – autres produits de gestion courante</b> <i>locations des salles</i>	420.00 €
<b>002 – résultat de fonctionnement reporté</b> <i>Résultat de clôture de l'exercice 2024 de la section fonctionnement</i>	60 537.44 €
<b>TOTAL</b>	<b>329 278.44 €</b>

<b>Section investissement</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultat reporté		26 339.89 €
Affectation de produit sur résultat 2024		75 426.06 €
FCTVA ( <i>Fonds Compensation TVA sur travaux investissements</i> )		98.00 €
Taxe d'aménagement		1 391.00 €
Dotations aux amortissements		8 462.00 €
Subventions Etat et Région		38 702.05
Emprunt	7 700.00 €	
Licence IV ( <i>réserve</i> )	10 000.00 €	
Travaux éclairage public	2 251.00	
Matériel et outillage	6 000.00 €	
Matériel de bureau et mobilier	4 468.00 €	
Travaux salle associative	120 000.00 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>150 419.00 €</b>	<b>150 419.00 €</b>

## Informations municipales



### Secrétariat mairie :

Tél. 05.63.70.61.84

[mairie.de.viterbe@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.viterbe@wanadoo.fr)

Horaires d'ouvertures :

Mardi : 8h30-12h30 – 13h30-17h30

Jeudi : 8h30-12h30 – 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h30 – 13h30-17h30

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

Mme Martine Kazimierczak Maire : 06.89.88.07.24

M. Bernard Pech 1<sup>er</sup> adjoint : 06.07.53.25.64

M. Bernard Fabriès 2<sup>ème</sup> adjoint : 06.80.61.24.66

## Infos pratiques et diverses

### Tarifs communaux

#### **Location de la salle des fêtes**

(Attestation d'assurance responsabilité civile à fournir)

#### **Pour les associations de la commune, d'intérêt communal ou d'utilité publique :**

- **Location gratuite**, sans remise de caution.

Si des dégradations sont constatées au local, matériel ou mobilier intérieur et extérieur, une estimation sera faite et mise à la charge de l'Association. Ce constat sera fait par Madame le Maire ou son représentant.

#### **Autres associations :**

- **210 € la location**

#### **Pour les personnes habitant la commune :**

- **210 € la location**

#### **Pour les personnes hors commune :**

- **500 € la location**

**Une caution de 500 €** sera demandée au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à la prise de possession des locaux pour les habitants de la commune et **une caution de 1 000€** pour les personnes hors commune.

Cette caution sera restituée après l'état des lieux s'il n'y a pas eu de dégradation à la suite de la location, ou encaissée en totalité ou partiellement suivant l'estimation des dégradations faites au local, matériel ou mobilier intérieur et extérieur. Ce constat sera fait par Madame le Maire ou son représentant.

Une convention d'utilisation des locaux sera signée au moment de l'état des lieux et de la remise des clés, avant la location, entre l'utilisateur et la commune.

## Location de mobiliers

(Réservée aux viterbois)

Table : 1 €

Banc : 0.50 €

## Concessions dans le cimetière

### Colombarium

Concession pour une case au columbarium d'une durée de 30 ans : 300 €

Concession pour une case au columbarium d'une durée de 50 ans : 500 €

### Concession

Tombe simple de 1m x 2m = 2m<sup>2</sup> à 20 € le m<sup>2</sup> = 40 € (durée 50 ans)

Tombe pour monument 2m x 3m = 6m<sup>2</sup> à 20 € le m<sup>2</sup> = 120 € (durée 50 ans)

+ 25 € pour une concession « dite » perpétuelle.

## Rappel sur le cimetière

A la suite de nombreuses interpellations, nous vous prions de noter :

Qu'en raison de l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires synthétiques sur les espaces publics, il a été décidé en concertation avec le service technique de laisser pousser l'herbe dans le cimetière.

Elle sera bien entendu entretenue, néanmoins, le temps que sa hauteur nous permette un entretien efficace et que nous puissions semer d'autres variétés, il va se passer quelques mois durant lesquels les repousses seront anarchiques. Les tombes sont des espaces privés, leur entretien est du ressort du ou des propriétaires. La commune n'entretient pas les tombes du cimetière. Cela nous permet d'identifier plus facilement les tombes en état d'abandon et éventuellement de lancer des procédures de reprise.

Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension.



### **Au printemps, tout pousse vite !**

**La commune, la CCLPA et le Département entretiennent les abords des routes deux fois par an.**

**Entre-temps, vous pouvez tondre jusqu'à 1m50 autour de vos propriétés si nécessaire.**

**Merci à ceux qui nous aident à entretenir notre village !**

# VOS DÉMARCHES D'URBANISME

Autorisations d'urbanisme en cours, composition du dossier d'urbanisme (afin de le déposer), faisabilité de votre projet...



## Vous avez besoin d'aide ?

### Le service instructeur de la CCLPA vous accompagne !



### Permanences téléphoniques

- Le mardi de 9h à 12h
- Le jeudi de 14h à 17h30

**05 63 70 52 67**



Communauté de communes Lautrécois - Pays d'Agout  
05 63 70 52 67 - [contact@cclpa.fr](mailto:contact@cclpa.fr) - [www.cclpa.fr](http://www.cclpa.fr)

# Bruits de voisinage

Pour avoir un bon voisin, il faut être un bon voisin.



## ATTENTION AU BRUIT

- **prévenir ses voisins** lorsqu'on organise une fête, limiter le volume sonore,
- ne pas trop prolonger les festivités,
- **travaux bruyants** : pas avant 7 h, pas après 20 h, pas les dimanches et jours fériés
- **bricoler et jardiner au calme** : l'utilisation des appareils à moteur thermique et appareils bruyants

ne peut être effectuée que :

**les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h**

- samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 20 h 00
- dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h
- **Ne pas laisser votre chien aboyer de façon prolongée, ce qui se produit le plus souvent lorsqu'il est laissé seul dans le jardin en votre absence.**
- **Récupérer les déjections de vos animaux sur la voie publique et dans les divers espaces verts publics.**

## Stationnement :

- **Il est impératif de respecter le stationnement sur la place et non au-delà, les arbres délimitant la voirie.**

## Élagage :

### Pour rester branché, élaguez

**Saviez-vous que l'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation ?**

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.

Élaguer régulièrement les arbres de vos jardins situés à proximité des réseaux permet de prévenir la chute de branches et d'éviter l'arrachage des lignes téléphoniques en cas de vent ou d'intempérie.

<p><b>Les bénéfices d'un élagage régulier</b></p> <p>Favoriser une bonne santé des arbres et préserver leurs qualités, leur esthétique et un confort de récolte</p> <p>Limiter le ramassage des feuilles</p> <p>Prévenir la chute des branches</p>	<p><b>Le conseil</b></p> <p>Le recours à un professionnel est vivement recommandé en cas de solution dangereuse et/ou complexe</p>
--	--

Le réseau est le lien indispensable pour relier les citoyens, les familles, les entreprises, les universités, les écoles et leurs élèves, ...  
Il nous permet d'entretenir nos relations avec nos proches, de travailler, d'enseigner, de se soigner, de se divertir.

Ne pas jeter sur la voie publique

## CENTRE DE SECOURS DE ST PAUL CAP DE JOUX

Vous avez toujours rêvé de servir votre communauté, de contribuer à la sécurité publique et d'aider ceux qui sont dans le besoin en cas d'urgence ? Vous avez l'esprit d'équipe, le sens du dévouement ?

Alors, venez rejoindre nos rangs et devenez Sapeur-Pompier volontaire !

Nous sommes à la recherche de nouveaux membres, femmes/hommes de 17 à 55 ans résidents à moins de 12 minutes du centre de secours, pour renforcer nos effectifs et continuer à assurer la protection de nos concitoyens.

Que vous soyez étudiant, professionnel, travailleur indépendant ou que vous ayez du temps libre, nous vous encourageons à envisager cette opportunité de service communautaire valorisante.

Si vous êtes prêt à relever ce défi passionnant, nous vous invitons à nous soumettre votre candidature. Pour ce faire, vous pouvez soit vous inscrire via le formulaire de contact du site internet du SDIS 81 (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn) : <https://www.sdis81.fr> soit nous contacter au 06 80 33 07 37 (Ltn Julié Gérard).

## LISTES ELECTORALES

Même si l'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir voter, elle relève d'une démarche volontaire de l'électeur qui doit déposer lui – même sa demande d'inscription ou de modification.

### **Interroger sa situation sur le service public.fr**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Depuis le 11 mars 2019, un nouveau service permet à chaque électeur de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter. Il permet de vérifier que vous êtes bien inscrit dans votre commune ou consulat avant de vous rendre aux urnes. C'est le nom de naissance qu'il faut renseigner.



### **Comment s'inscrire sur les listes électorales ?**

En Mairie, par correspondance, sur internet. Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. Si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir.

### **Vous devez fournir les documents suivants :**

- Pièce d'identité en cours de validité prouvant votre nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité ...) à votre nom et prénom
- Formulaire Cerfa n°12669\*02 demande d'inscription.

Chaque français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.

## LES ENCOMBRANTS :

L'accès des particuliers est gratuit :

Quels que soient les déchets apportés.

L'accès des professionnels est soumis à certaines conditions quantitatives.

### RAPPEL

Trifyl ayant conventionné avec le SICTOM de Lavour, les habitants de Viterbe peuvent dorénavant déposer leurs déchets à la déchèterie des Bruges à Lavour.

Vous devez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (eau, électricité) de moins de 2 mois.



*Trier ses déchets de cuisine,*  
**pour MAÎTRISER SA FACTURE !**



### Le composteur individuel ou partagé

Si vous compostez déjà, ne perdez pas les bonnes habitudes, continuez !

Pour réussir son compost, quelques conseils :

- **Placer son composteur à même le sol**  
Le contact direct avec la terre permet aux micro-organismes utiles au compostage de se développer.
- **Diversifier les apports**  
Alterner déchets de cuisine et de jardin, déchets humides (épluchures, tontes...) et secs (branches, feuilles mortes, herbe sèche, cartons bruns...).
- **Brasser le compost**  
Mélanger de temps en temps pour aérer le compost et éviter le tassement. Les micro-organismes ont besoin d'air pour respirer !
- **Surveiller l'humidité**  
Le mélange doit être humide comme une éponge pressée.



Les déchèteries gérées par le syndicat TRIFYL, sont ouvertes à tous les habitants de notre territoire intercommunal.

A proximité, celle de Guitalens-L'Albarède :

Route de Varagnes 81220 Guitalens-L'Albarède.

Tél. 05 63 70 99 30.

Heures d'ouverture : Mercredi, Vendredi et Samedi

de : 9h à 12h et de 14h à 18h.

Autres déchèteries à proximité :

Puylaurens : mardi, jeudi et samedi

Graulhet : du lundi au samedi

### JE TRIE **SANS EMBOÎTER !**



**EMBOÎTÉS, LES EMBALLAGES NE PEUVENT PAS ÊTRE RECYCLÉS.**

Plus d'info sur TRIFYL.FR



### **AMENDES ET CONTRAVENTIONS**

L'abandon d'ordures et d'encombrants sur la voie publique est passible d'une amende administrative de 500 €.

Il existe déjà des amendes pénales pour l'abandon d'ordures ou d'encombrants sur la voie publique.

Mais la loi du 27 décembre 2019 pour l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique prévoit désormais la possibilité pour le maire de la commune de sanctionner les personnes qui le font régulièrement d'une amende administrative de 500 euros, en plus de l'amende pénale.

# ECOLE TEYSSODE/VITERBE

(Ecole publique - Regroupement pédagogique)

## *Une école de qualité et de proximité*

Notre école rurale, constituée de 3 classes abrite 50 élèves sur les 2 villages : au sein d'un regroupement pédagogique qui a en charge l'accueil des enfants des communes de Teyssode et Viterbe ainsi que ceux de communes voisines par des agents qui assurent **le service de garderie**, l'aide maternelle, la restauration scolaire au sein **d'une cantine de qualité qui produit et garantit une alimentation saine et locale** et **l'accompagnement des enfants dans le bus**. Un service de bus assure le transport pour le ramassage scolaire et la navette entre les 2 écoles.

**Rentrée des classes 2025 : LA GARDERIE SERA OUVERTE JUSQU'À 18h30. Ce sera la grande nouveauté de cette année. La garderie se fera après 18h à Teyssode avec un service de navette depuis Viterbe jusqu'à l'école de Teyssode. Le reste des services demeure avec la même qualité.**

***Le SIRP : (Teyssode- Viterbe)*** - (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) est composé de représentants d'élus des deux communes qui gèrent l'organisation des services (hors enseignement), le personnel, l'équipement des structures et le budget du regroupement pédagogique.

***Les membres du SIRP (élus des deux communes) :***

***Richard Schittenhelm (président), Bernard Fabriès (vice-président), Armelle Bonnafous, Bernard Pech, Laurence Lemirre, Marie-Dolorès Collongues, Madame la Maire de Viterbe : Martine Kazimierczak, Monsieur le Maire de Teyssode : Francis Moulet.***

***Pour toutes questions sur le fonctionnement, modalités d'accueils et d'inscription, services périscolaires (cantine, garderie) tout au long de l'année vous pouvez prendre contact avec le secrétariat du Sirp par mail : [mairie.teyssode@wanadoo.fr](mailto:mairie.teyssode@wanadoo.fr) par téléphone au 05 63 70 62 22 (uniquement les mardis et jeudis).***

***Nous sommes actuellement à la recherche d'agents pour des postes à pourvoir la prochaine année scolaire et pour d'éventuels remplacements.***

## Une nouvelle année s'achève à l'école de Viterbe !

Les élèves de l'école de Viterbe ont encore une fois participé à de nombreux projets cette année.

Le fil conducteur était l'eau. Ce thème a été décliné à travers plusieurs disciplines :

- **La production d'écrits** : les enfants ont participé virtuellement à une croisière tout au long de l'année et devaient consigner dans un carnet de bord le récit de leurs aventures suivant plusieurs modalités.
- **Le chant choral** : grâce au *RER Val d'Agout*, une chanteuse du conservatoire de musique est intervenue en classe pour initier les élèves à cette discipline. Les chants retenus étaient sur notre thème annuel.
- **La culture générale et EPS** : parallèlement à la classe, les élèves ont suivi les aventures des skippers qui participaient cette année au Vendée Globe. Ce projet a permis de travailler plusieurs disciplines scolaires de manière plus ludique.



Parallèlement à cela les élèves ont également participé à d'autres projets comme :



- **Le dispositif « École et cinéma »** : les enfants ont visionné trois films adaptés à leur âge au cinéma de Graulhet.
- **Les spectacles vivants** : deux pièces de théâtre ont été proposées aux élèves durant l'année en partenariat avec la FOL : « Malice » et « La tête ailleurs »
- **Le festival « Au long-court »** : Comme chaque année les CM se sont rendus à Graulhet pour visionner sept courts-métrages et élire leur film « coup de cœur » ; le film au « meilleur scénario » et le film à « la meilleure réalisation ».
- **Le prix littéraire des Incorruptibles** : l'ensemble des élèves du RPI Teyssode-Viterbe a lu une sélection d'ouvrages adaptés à leur âge avant de voter (dans des conditions similaires à celles d'un véritable vote) pour leur ouvrage préféré.
- **Le projet BD** : Grâce au réseau Val d'Agout, les élèves de Viterbe ont accueilli un auteur de bandes dessinées. Après avoir rédigé une histoire commune à la classe, les enfants ont conçu une planche de bande dessinée.



La sortie de fin d'année a rassemblé les trois classes du RPI au château de Merville. Les enfants ont pu visiter ce château, déambuler au travers du labyrinthe et écouter deux contes traditionnels racontés par une conteuse : « La belle au bois dormant » et « La reine des neiges ».

Rendez-vous le 1<sup>er</sup> septembre pour la rentrée après une pause estivale bien méritée pour les petits Viterbois !



# VIE ASSOCIATIVE

## Comité des fêtes de Viterbe



Merci à tous les Viterbois (es) pour leur participation à la soirée Western du 15 mars 2025, ou tous ont participé avec ferveur à la soirée costumée.



Le 21 Juin 2025 Viterbe a fêté la Musique où Barje de rives et Back-Up nous ont régalez de leurs compositions. Convivialité et bonne humeur étaient au rendez-vous dans une belle ambiance et une bonne restauration !



**Le comité des fêtes se fait une joie de vous présenter les festivités estivales 2025**

**Les Fêtes de Viterbe** se préparent, nous remercions les Viterbois(es) de leur accueil lors de notre passage pour les fleurettes.

Nous vous attendons nombreux pour partager ces moments de convivialité et de joie.

A très vite !

**Le comité des fêtes vous remercie et vous souhaite de bonnes vacances**

## Le programme



# VITERBE

## En fête 2025

Vendredi 25  
Juillet

21H DUO GUACAMOL avec  
Restauration sur place Rougail  
Saucisse et Hot-dog/frites

Samedi 26  
Juillet

8H30

Départ Randonnée pédestre avec  
dégustation

**"La zigue zague Viterboise"**

11 km et 5 km

Renseignements-Inscriptions au: 07.68.84.19.91

11H30 Dépot de gerbe

Dimanche 27  
Juillet

14H Pétanque en triplète (3 parties)

20H Fabounade (19 €/pers. sur  
réservation) - limité à 220 pers.

22H30 Soirée Variété/Pop Rock  
avec **ACROPOLE**

12H Apéro banda avec **LES FADAS**

Restauration sur place Tripes et Hot-  
dog

14H Pétanque en doublette (4 parties)

22H Concert variété/Pop Rock avec **NEXT**

**Food-trucks** sucré/salé le soir !!



Renseignements : 06.15.29.15.72 - [cdfviterbe@gmail.com](mailto:cdfviterbe@gmail.com)

Bonjour à toutes et tous,

Au sein de l'association de Généralions-Mouvement du club de Viterbe, nous nous employons à garder un lien social avec les habitants de notre village et nous remercions tous les Viterbois et Viterboises qui nous soutiennent dans nos actions.

Nous proposons dans notre association divers ateliers et activités : - Repas/Dansant - Marche « modérée » - Atelier « De fil en aiguille » - Atelier « créatif et manuel » - Atelier « Bouquets Viterbois » - Rencontre intergénérationnel « avec les élèves de l'école de Viterbe » - Un grand loto - Jeux de sociétés « belote, petit loto etc... ».

Nous suggérons également tout au long de l'année des séjours, des concerts et des spectacles pour notre enrichissement personnel et culturel.

En partenariat avec U.D.A.C (Union Des Association de Cocagne), nous avons la possibilité de faire des après-midis bowling, questions pour un champion ou quiz, des cours de danse, de nouvelles initiatives verront le jour dans le courant de l'année.

Grâce à notre affiliation à la Fédération du Tarn, nous avons l'opportunité de participer à diverses manifestations culturelles ou artistique - de photographie - d'écrivains, conteurs ou poètes. et des concours départementaux ou nationaux : de belote et de pétanque.

**Grâce au succès du déjeuner/dansant organisé ce printemps, nous vous invitons à une nouvelle édition ouverte à tous le samedi 4 octobre dans notre village.**

Si vous souhaitez partager vos expériences, découvrir de nouvelles passions, aller à la rencontre des autres n'hésitez pas à nous contacter pour échanger.

Nous vous souhaitons petits et grands de passer un bel été et de se retrouver avec plaisirs dans nos associations Viterboises à la rentrée de septembre.

Bien amicalement.

La Présidente Evelynne Osmont et l'association Généralions-Mouvement de Viterbe

Téléphone : 06.83.20.84.35





LA BELUGA a tornat prene los corses d'occitan cada 15 jorns, lo dijòus al ser dins la sala de la Comuna. I podètz venir a 8 oras e mièja. L'an passat s'èra acabat sus l'exposicion suls Ponts de Vitèrba e los mainatges de l'escòla i son venguts. La visita es estada plan apreciada. L'expo es partida a Fiac al cafè. Avèm acabat 2024 en participant a Fiac per cantar Nadalet !

Los escrivans Joan Jaurés, Loisa Paulin, Pau Debar, e mai que mai Max Roqueta nos an acompanyats per aprestar l'exposicion d'ongàn. Vitèrba en fotòs e poesias, beutat de la natura a l'entorn de nosautres e tanben creacions artisticas.

L'annada s'es acabada per lo viatge costumier. Ongàn la RESISTÈNCIA siaguèt la tematica de la sortida dins la Montanha. Musèu del protestantisme de Ferrières, musèu del maquis de Vabre, capèla de Sant Joan del Freg, Camalièras e Castèl de La Casa. Rescontre amb los joves de La Casa qu'an causit de viure e trabalhar a La Casa e de s'investir dins la vida economica, culturala e sociala d'aquel vilatge de la Montanha. La sortida es estada passionanta e esmoventa.



*Castèl de La Casa*



*Capèla de Sant Joan del Freg*

Lo 23 de mai participèrem a la corsa a pè « LA PASSEM ! » qu'es una corsa per ajudar un projècte sus la lenga occitana. I participèt lo brave Eric Souyri. Bravò a Eric per son engatjament !

Lo 28 de junh es estada la JOANADA amb la presentacion de l'exposicion fotòs e poesia e l'organizacion del fuòc En Topina amb repais e serada animada per Anche Mains.



Vos desiram un plan bèl estieu !

Lo burèu.

\*\*\*\*\*

LA BELUGA a repris les cours d'occitan, chaque 15 jours, le jeudi soir dans la salle communale. Vous pouvez y venir à partir de 20h30. L'année dernière s'était terminée sur l'expo sur les ponts de Viterbe et les enfants de l'école y étaient venus. La visite fut fort appréciée. L'expo s'est exportée à Fiac. Nous avons terminé l'année 2024 en allant chanter au Nadalet de Fiac.

Les écrivains Jean Jaurès, Loisa Paulin, Paul Debar et surtout Max Rouquette nous ont accompagnés pour préparer l'expo de cette année. Viterbe en photos et en poésie. Beauté de la nature qui nous entoure et créations artistiques.

Le voyage annuel a clôturé l'année. Cette année la thématique de la sortie dans la Montagne était la RÉSISTANCE. Musée du protestantisme de Ferrières, musée du Maquis de Vabre, chapelle de Sant Joan del freg, Camalières et château de Lacaze. Rencontres avec les jeunes de Lacaze qui ont choisi de vivre et travailler à Lacaze et de s'investir dans la vie économique, culturelle et sociale de ce village de la Montagne. La sortie fut passionnante et émouvante.

Le 23 mai nous avons participé à la course à pied LA PASSEM qui a pour but d'aider un projet sur la langue occitane. C'est notre Eric Souyri qui participa et que nous félicitons pour son engagement.

Le 28 juin c'est la JOANADA qui se fait depuis 1977 avec la présentation de l'expo photos et poésies, le feu En Toupine et le repas animé par Anche Main. Une année très riche pour l'association qui vous souhaite un brave estieu !

Le bureau



**Préservons Viterbe!**  
**Soyons décideurs de  
notre cadre de vie!**

## « Association Préservons Viterbe »

Comme chaque année, le Conseil d'Administration invite les adhérents à l'Assemblée Générale annuelle du 28 mars 2025.

Force-nous a été de constater une totale désaffection des adhérents pour cette AG puisqu'elle n'a réuni que 18 présents, ceci peut s'expliquer à l'examen de la situation et de l'état des projets de gravières sur le territoire de la commune. A ce jour la DREAL, organisme chargé de superviser les demandes d'exploitation dans ce domaine, a toujours répondu à nos demandes d'info par l'absence totale de tout projet présent ou futur.

Ceci peut expliquer cela et amène le CA à prendre des décisions quant à la pérennité de l'Association.

### Deux choix se sont présentés :

1° Mise en dormance de l'association.

2° Dissolution de L'association avec affectation des fonds objets des cotisations sous forme de dons à des associations.

Après vote des présents c'est la dissolution qui a été choisie (12 voix pour, 1 abstention, 5 voix contre)

Il a été voté à l'unanimité que les fonds restants, après règlements d'éventuels dus, seraient partagés à parts égales entre la coopérative de l'école de Viterbe et l'association Ecol'Ibri de Teyssode, ceci afin d'en faire bénéficier tous les enfants du regroupement scolaire Teyssode/Viterbe.

Il n'y a plus de projets de gravières actuellement, mais restons vigilants : si une telle activité devait reprendre, nous devrions à nouveau nous mobiliser avec « Préservons Viterbe ».

Le CA remercie tous les adhérents qui nous ont soutenus durant ces années.

**RESTONS VIGILANTS.**

# PÉTANQUE VITERBOISE



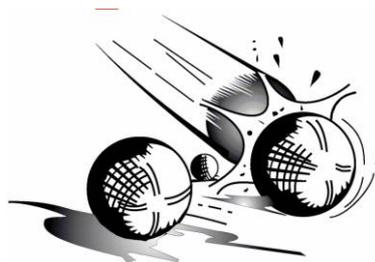
Amis Viterbois,

Amis Pétanqueurs,

Quelques dates à retenir :

- Dimanche 27 juillet à 14h concours de la fête organisé par la pétanque viterboise en triplettes et en 3 parties.
  - Dimanche 17 août à 14h30 concours officiel en triplettes et en 4 parties.
- Samedi 23 août organisation du 12h de la pétanque Viterboise de 9h à 21h avec repas compris, en doublettes avec un remplaçant.

Le bureau.





## Anciens combattants C.A.T.M. O.P.E.X. Saint Paul Cap de Joux

Nous venons de commémorer le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 Mai 1945.

Le 8 mai 1945, il y a 80 ans, les alliés britanniques, français et soviétiques, obtenaient la reddition de l'armée de l'Allemagne nazie, les 7 et 8 mai 1945 à Reims et à Berlin. Ainsi la barbarie nazie était vaincue, les peuples d'Europe retrouvaient leur liberté et leur souveraineté.

Au cours de cette cérémonie au monument aux morts de Saint Paul Cap de Joux, en présence de nombreux élus de notre secteur, la présence des sapeurs-pompiers, des majorettes, qui sont venues fleurir le monument aux morts, des anciens combattants avec les portes drapeaux des associations, le père André ANIOU curé de la paroisse qui avant la cérémonie au monument aux morts a célébré un office religieux en mémoire à toutes les victimes de toutes les guerres, ainsi qu'une population silencieuse et recueillie .

Nous avons rendu hommage à ces hommes et à ces femmes qui sont entrés dans la résistance et ont combattu pour la libération de la France occupée par les nazis.

Le 8 mai portait un espoir de paix. Aujourd'hui, la guerre est aux portes de l'Europe avec l'agression de la Russie contre l'Ukraine, un nouvel ordre mondial voudrait s'imposer à la place de celui de 1945.

La commémoration du 8 Mai 1945 est à la fois un acte de mémoire de reconnaissance et un symbole d'espoir pour l'avenir, soulignant l'importance de la paix et de l'unité en Europe et dans le monde.

La paix est en Danger sur notre continent. Il nous appartient de faire partager avec les pays européens nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Pour terminer mes propos, notre association a parcouru un long chemin, parfois chaotique, au grès du temps et des événements, l'usure du temps a produit ses effets, de ce fait nous cherchons des jeunes ou moins jeunes, Homme ou femmes, pour porter le drapeau de nos associations pendant ces cérémonies patriotiques, aucun diplôme n'est exigé il suffit d'être volontaire, motivé et aimer la France.

A la veille de ces vacances les anciens combattants vous adressent toutes leurs amitiés et vous souhaitent de bonnes vacances à tous.

Le président,  
Georges Roudet



## ((CURIOS... / VITERBE))

### **1, 2, 7, 12 PONTS À VITERBE...**

Une bonne douzaine et plus de ponts et pontets à Viterbe ! Voici une curiosité en un autre particularité du territoire communal : d'être délimité par des cours d'eau (la rivière Agout et deux autres ruisseaux affluents), nécessitant donc de tels ouvrages pour commodément les franchir. Sur la rivière Agout, à la fois obstacle et opportunités (meunerie, navigation par bacs, et autres secondaires : pêche, lavage linge, loisirs, puis pompages pour l'irrigation), l'idée constante de la communauté était d'y avoir un pont, déjà dans les privilèges royaux de fondation de la bastide de Viterbe (XIII-XIV<sup>e</sup> s.), qui semble y être alors élevé, mais détruit durant les Guerres de religion (Viterbe incendiée en 1575).

Si l'actuel pont suspendu est l'image de Viterbe - de vive récente actualité, et que la belle initiative de 2024 de l'association viterboise *La Beluga* (exposition de textes et photos ; livret de J. Thomas) a documenté - de sa réalisation en 1930 (ph. 1), suite à la destruction du premier pont en ciment armé de 1925 lors de la catastrophique inondation de 1930, remarquable, en aval, est le beau pont du Vergnet, en pierres et briques (1873), reliant aussi Fiac (ph. 2). Ça et là, d'autres moyens ouvrages sont identifiés par le Service des Routes du Département (1400 ponts dans le Tarn), sur les ruisseaux de la Mouline (ou Bristaude) au sud-ouest, et le petit Engaxaumet à l'est, reliant Viterbe à Teyssode et Lavaur (ouvrages sous les D 112 d'En Davan et de Riols, et la D 43) (ph. 3,4,5,6,7). Et encore un autre sur la Bristaude, à La Mouline, de compétence de la CCLPA., de peu refait (ph.8).

Mais pourrait-on compter aussi, dans la Commune, plus d'une demi-douzaine de petits ponts, en pierres ou ciment, ou simplement busés, peu identifiables, sur les dit fossés-mère (*l'aguiera*, en occitan), comme fossés de drainage (7 dans une archive de 1856), par exemple sous les D 112 et 149, et autres routes et chemins vicinaux de la basse terrasse de Viterbe (ph. 9,10).(\*)

(\*) *Remerciements* : Archives départementales du Tarn; Département du Tarn, Direction des Routes; Lucette TOURNIER-GALVAN.

René G. MAURY - *Farguetou*



1-pont  
suspendu.JPG



2-pont Le  
Vergnet  
Vit.-Fiac.JPG



3-R112 En  
Davan.JPG



4-R112 Riols.JPG



5-R43-Vit.-Teyss.-  
a.JPG



6-R43-Vit.-Teyss.-  
b.JPG



7-R43-Vit.-Lav.  
Jonquières.JPG



8-pont La  
Mouline.JPG



9-R149  
Fonteau.JPG



10-Sur l'aguiera,  
Ch. de la  
Plaine.JPG

## CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION - SERVICES	
Mairie	05.63.70.61.84 <a href="mailto:mairie.de.viterbe@wanadoo.fr">mairie.de.viterbe@wanadoo.fr</a>
Ecole de Viterbe	05.63.70.69.81
Ecole de Teyssode	05.63.70.64.60
Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout	05 63 70 52 67 <a href="http://www.cclpa.fr">www.cclpa.fr</a>
Accueil de Loisirs en Pays d'Agout	05 63 74 33 79 <a href="mailto:accueil.loisirs.agout@gmail.com">accueil.loisirs.agout@gmail.com</a>
Médiathèque de St Paul Cap de Joux	05 63 75 34 13 <a href="mailto:mediastpaul.pays.agout@orange.fr">mediastpaul.pays.agout@orange.fr</a>
Déchetterie Guitalens-L'Albarède	05 63 70 99 30
Déchetterie « Les Brugues » Lavaur	05 63 58 76 40
Centre des finances publiques	05 63 70 60 30
<i>Lundi—Mardi—Jeudi : 8h30/12h—13h30/16h</i>	-
Bureau de poste de St Paul Cap de Joux	05 63 70 70 96
<i>Lundi—Mercredi—Samedi : 9h/12h</i>	
<i>Mardi—Jeudi—Vendredi : 9h/12h—13h30/16h30</i>	
Maison du Département de Puylaurens (Assistante sociale...)	05 63 37 68 10 <a href="mailto:maison-puylaurens-ds@tarn.fr">maison-puylaurens-ds@tarn.fr</a>
Gendarmerie Vielmur sur Agout	05 63 82 17 00
Pompiers	18
ERDF dépannage électricité	0 972 675 081
SIAEP Vielmur-St Paul	05 63 74 34 15
<i>Dépannage</i>	<i>06 82 66 27 01</i>
Paroisse	05 63 70 61 58
Sous-préfecture de Castres	05 63 45 60 45 <a href="http://www.tarn.gouv.fr">www.tarn.gouv.fr</a>

## COMMERCES

Boulangerie Pâtisserie artisanale Sciaux 05.63.70.61.83

Restaurant Les Marronniers par UM 07.68.65.02.47

## PRODUCTEURS LOCAUX

Le potager des rainettes 06.77.09.69.42 / 06.60.98.15.60  
Maraîchage Bio le.potager.des.rainettes@gmail.com

Maxime Piquet paysan-brasseur, La Sairague [www.brasserie-la-caboteuse.fr](http://www.brasserie-la-caboteuse.fr).

## ARTISANS ET ENTREPRISES

Class' Cuir 06.73.88.24.87  
Parchemins et cuirs [www.class-cuir.com](http://www.class-cuir.com)

Clément Boyer 06.10.17.40.99  
Tabletterie - Marqueterie

L'atelier de Seb 06.28.75.30.45  
<https://casonisebastien.wixsite.com/website>

Cécile Spadotto : <http://www.creatricegraphique.fr/> 07 49 80 07 89

## PRESTATAIRES DIVERS

QASI Informatique [www.qasi.biz](http://www.qasi.biz) 06.76.22.85.31

BANQUET Serge Travaux agricoles 06.82.85.10.44

1001 stères 06.21.07.60.66  
Bois de chauffage

GRAINDORGE Multi-services 06.25.73.26.80  
Entretien de jardin, petits travaux divers...

ALBARÈDE SERVICES 81 06.76.64.96.88  
Aménagement paysager [albaredeservice81@orange.fr](mailto:albaredeservice81@orange.fr)

ECV MULTISERVICES. + ESPACES VERTS 06.87.38.41.07  
[ecv.pro@outlook.fr](mailto:ecv.pro@outlook.fr)

BOYER ELAGAGE 06 56 82 43 96  
Taille douce-Abattage-Démontage [boyer.elagage81@gmail.com](mailto:boyer.elagage81@gmail.com)

BERNARDI Pascale 06.81.84.64.42

Praticienne en hypnose, psycho-graphologue  
Diététicienne Nutritionniste Hélène Cazaux 06.27.47.43.64

## HEBERGEMENT

Château du Vergnet 06.63.82.84.32  
Chambres d'hôtes - Salle de réception [www.chateauduvergnet.fr](http://www.chateauduvergnet.fr)

Le Pigeonnier de la Mouline 06.08.47.37.88  
Gîte 6 personnes [pigeonnierdelamouline@gmail.com](mailto:pigeonnierdelamouline@gmail.com)

